

DÉCRET N° 2020 – 316 DU 24 JUIN 2020

accordant la nationalité béninoise à madame
Nadège MABIALA N'ZOUTSI HELET.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité béninoise ;
- vu** le décret n° 272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du code de la nationalité béninoise ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-079 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- vu** le décret n° 2020-273 du 13 mai 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération ;
- vu** la requête de naturalisation formulée le 24 septembre 2013 par madame Nadège MABIALA N'ZOUTSI HELET et l'ensemble des pièces produites ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 juin 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

La nationalité béninoise est accordée à madame **Nadège MABIALA N'ZOUTSI HELET**, née le 08 décembre 1974 à Dolisie (Congo), fille de Samuel MABIALA et de Jeannette LEMBE.

Article 2

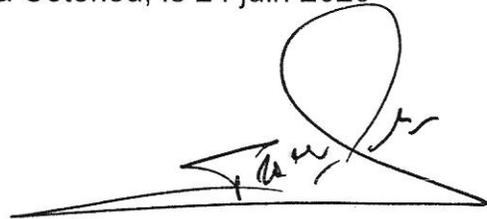
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

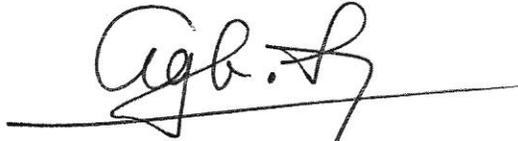
Fait à Cotonou, le 24 juin 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



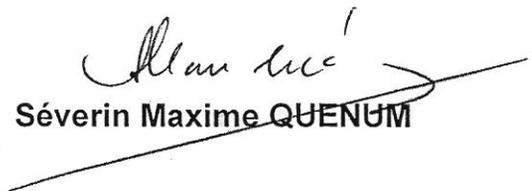
Patrice TALON. -

Le Ministre des Affaires Étrangères
et de la Coopération,



Aurélien A. AGBENONCI

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MAEC : 2 ; MJL : 2 ; AUTRES MINISTERES : 22 ; SGG : 4 ; INTERESSEE : 1 ; JORB 1.